

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 14 décembre 2009
Séance du 26 novembre 2009

14 Cession au profit de la SCI Pierre Promotion d'une parcelle sise sur la ZA La Justice cadastrée section BL n°278

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mmes JAJAN, KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents	28

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

Le lotissement d'activités "La Justice" a été créé par arrêté du Maire en date du 5 février 1999 afin de permettre l'implantation en Zone Franche Urbaine de nouveaux établissements à usage de bureau, service, artisanat ou industrie légère.

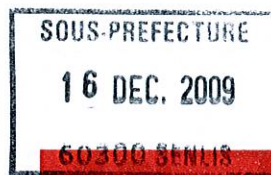
La SCI Pierre Promotion, représentée par son gérant monsieur CIFCI, vient d'achever la construction de son bâtiment sur la ZA La Justice. Son gérant nous a fait part de son souhait de bénéficier d'une extension de 500 m² de terrain afin de faciliter la circulation des véhicules autour du bâtiment.

Le cabinet de géomètres-experts Aéby-Moizard et Associés a procédé à la délimitation de ce terrain, désormais cadastré section BL n°278 pour une contenance de 500 m².

France Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain à 16,77 euros H.T. le mètre carré, soit 8 385 euros H.T.

Il vous est proposé d'accepter la cession de cette parcelle au profit de la SCI Pierre Promotion dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 26 novembre 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 :

d'accepter la cession au profit de la SCI Pierre Promotion de la parcelle cadastrée section BL n°278 d'une contenance de 500 m² au prix de 8 385 euros H.T.

Article 2 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 :

d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits, à cet effet, au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2009**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **16 DEC. 2009**

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le **16/12/09** Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

